

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 29 juin 2015 (16ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

13

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Aurore GUILBAUD, Germain JAMING, Patrick HAGER, Michel GREFF, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Daniel HEIN, Yvan BECKER et Francis SCHLUCK.

Sont absents : MM. et Mme Christelle SCALEGNO-MULLER (Procuration à Mme Christiane MALLICK), Pascal HAMMAN et Jean-Marc VERGNE, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2015

A l'ouverture de la séance le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Point 12 : Paiement de facture

- Point 13 : Subvention à l'Amicale du Personnel communal et des Elus

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

## POINT 1 - FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALITES - COMMUNES

Le Conseil Municipal,

. Vu l'article 125 de la loi de finances initiale pour 2011 fixant les orientations générales de la péréquation financière horizontale,

. Vu la loi de finances initiale pour 2012 instituant les mécanismes de péréquation horizontale,

. Vu l'article 108 de la loi de finances rectificative 2014,

. Vu la loi de finances initiale pour 2015 et plus particulièrement les modifications apportées aux répartitions internes dérogatoires,

. Considérant que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a décidé dans sa délibération du 19 février 2015 de prendre complètement à sa charge la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) du territoire,

. Vu le courrier du Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en date du 28 mai 2015 invitant les communes membres de l'EPCI à se prononcer en faveur d'une prise en charge intégrale du FPIC 2015 par l'EPCI,

. Considérant le projet de délibération de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences visant d'une part à adopter le montant définitif du FPIC 2015, à savoir 1 095 416.00 €, et d'autre part à adopter le régime dérogatoire « libre » de répartition,

. Considérant que chaque commune membre de l'EPCI doit se prononcer avant le 30 juin 2015 sur l'application de cette dérogation « libre »,

- décide de donner un avis favorable pour l'application de la répartition dérogatoire « libre » afin que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences prenne intégralement en charge la contribution totale du fonds de péréquation de l'ensemble intercommunal de l'année 2015 pour un montant total de 1 095 416.00 €.

## **POINT 2 - TRAVAUX RUE DE ROUHLING**

Le Maire fait état des résultats de l'ouverture des plis du 26 juin 2015 concernant les travaux projetés de la rue de Rouhling et de la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2015 :

. COLAS	51 820.00 €
. BECK	39 945.50 €
. EUROVIA	43 953.92 €
. TP KLEIN Guy	30 952.05 €

et propose de retenir l'Entreprise TP KLEIN Guy pour un montant de 30 952.05 € HT.

Le plan de financement de l'opération sera le suivant :

- Montant des travaux :	30 952.05 €
- Maîtrise d'œuvre :	2 640.00 €
- Montant total HT :	33 592.05 €
- Subvention fonds de concours :	10 000.00 €
- Subvention Conseil Départemental :	5 000.00 €
- Part communale :	18 592.05 €

Le Conseil Municipal décide de retenir ces propositions, approuve le plan de financement, autorise le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

## **POINT 3 - RACCORDEMENT ELECTRICITE CHATEAU D'EAU**

Dans le cadre des travaux de sécurisation du réseau d'eau, il est nécessaire de faire une demande de raccordement de 36 KVA Triphasé pour l'alimentation électrique de l'ancien bassin. Montant du devis ERDF pour le raccordement : 1 498.57 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

## **POINT 4 - CLOTURE CIMETIERE**

M. Laurent WAGNER, Adjoint chargé du cimetière, présente 3 devis pour les travaux de clôture du cimetière.

. Les Fils de Ferdinand BECK	22 638.00 € TTC
. Ets SPANNAGEL Denis	15 296.53 € TTC
. Ets FIEG Denis	12 806.00 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'Entreprise FIEG Denis pour un montant de 12 806.00 € TTC pour ces travaux de clôture.

La réalisation des travaux est prévue en septembre.

## **POINT 5 - INSTALLATION SYSTEME DE RESTRUCTURATION DE L'EAU DU CIRCUIT DE CHAUFFAGE**

Sur proposition de M. Laurent WAGNER, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de TECHNOLOGY BIOTIC SYSTEM pour un ensemble VQT 100 l' de restructuration circuit fermé pour le circuit de chauffage de la mairie pour un montant TTC de 643.63 €.

## **POINT 6 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant la vente du terrain cadastré Section 2 n° 127 d'une superficie de 56 ca.

## **POINT 7 - ACHAT DE TERRAINS LOTISSEMENT PEHL**

Afin de finaliser l'emprise du Lotissement Pehl, il est nécessaire d'acquérir les parcelles suivantes :

. Section L 134 d'une contenance de 9.00 ares, propriété des héritiers de M. Laurent CHRIST et Mme Lucie MULLER, à savoir MM. Gérard et Jean CHRIST, domiciliés 107B, rue Chaponost à MOULINS-LES-METZ qui ont donné leur accord par une promesse de vente au prix de 281.60 € l'are, ce qui fait un total de 2 534.40 €.

. Section L 147 d'une contenance de 11.17 ares, propriété des héritiers de M. François DIETSCH, à savoir MM. Léon et Francis DIETSCH ainsi que Mme Marie-Rose DIETSCH épouse ADAM, qui ont donné leur accord par une promesse de vente au prix de 281.60 € l'are, ce qui fait un total de 3 145.47 €.

## **POINT 8 - MISE EN PLACE ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Suite à la réunion de la Commission des Affaires scolaires, Mme Aurore GUILBAUD, Adjointe compétente, présente le projet de création d'un accueil collectif de mineurs des Foyers Ruraux de Moselle.

Le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en place l'accueil périscolaire pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2015/2016 en raison des coûts importants sans les subventions de Contrat Emploi Jeunesse et Lorraine Emploi et décide de faire déposer une demande de subvention par l'intermédiaire des Foyers Ruraux à partir de janvier 2016 pour la mise en place d'accueil périscolaire.

## **POINT 9 - DEMANDE DE SUBVENTION**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 50.00 € à la Communauté de Paroisses St-Gabriel pour l'organisation du week'end du 19-20 septembre 2015 avec la visite de la Fraternité Missionnaire Jean-Paul II.

## **POINT 10 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

### **1) Décision budgétaire modificative Budget Eau et Assainissement n°1A/2015**

Le Conseil Municipal,

. Considérant que l'annulation partielle de la facture d'eau n° 586 du 2<sup>ème</sup> semestre 2014 pour mauvaise lecture de compteur doit être imputée à l'article 673,

- décide de diminuer l'inscription budgétaire à l'article 605 (achat d'eau) pour 300.00 € et d'imputer cette somme à l'article 673.

### **2) Décision budgétaire modificative Budget communal n°2/2015**

Le Conseil Municipal,

. Considérant que les prévisions budgétaires en matière de cession doivent figurer au chapitre 24,

- décide de diminuer les inscriptions budgétaires à l'article 775 pour 1 000.00 € et à l'article 776 pour 500.00 € et d'imputer la somme de 1 500.00 € au chapitre 24.

### **3) Décision budgétaire modificative Budget communal n°3/2015**

Le Conseil Municipal,

. Considérant que la production photovoltaïque du 1<sup>er</sup> semestre 2014 qui a été enregistrée 2 fois (titres 138 et 233) doit être annulée,

- décide de diminuer l'inscription budgétaire à l'article 60621 (combustible) pour 2 900.00 € et d'imputer cette somme à l'article 673.

## **POINT 11 - LOCATION LOGEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal

- décide d'attribuer le logement n° 2 à M<sup>le</sup> Mirèse GAMEL ;
- fixe le montant de la caution à un mois de loyer soit 280.00 € ;
- donne son accord à ce versement ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

## **POINT 12 - PAIEMENT DE FACTURE**

Suite au remplacement des portes et fenêtres à l'école, aux logements communaux et à la mairie et à la délibération du 19 décembre 2014, le Maire propose de modifier les montants des travaux à 3 553.00 € pour les logements au lieu de 4 508.00 € et à 6 197.00 € au lieu de 4 858.00 € pour la mairie et l'école.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le paiement de ces deux factures à F.M.B.

## **POINT 13 - SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES ELUS**

L'Amicale du Personnel communal et des Elus a pris en charge divers frais pour le compte de la commune.

Le Maire propose le versement d'une subvention de 355.50 € à ce titre.

## **POINT 14 - DIVERS - INFORMATIONS**

-Le Maire présente la proposition de travaux d'intérêt général à réaliser pour la commune. Le Conseil Municipal donne son accord pour la demande d'inscription de travaux d'intérêt général par une collectivité publique.

-M. Francis SCHLUCK, Conseiller Municipal, propose que la commune se renseigne auprès de la Gendarmerie pour la mise en place du dispositif « Voisins vigilants ». Le Maire va contacter la gendarmerie.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LIXING-LES-ROUHLING, le 03/07/2015

Le Maire,

Compte-rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture le 03/07/2015  
et publication ou notification le 03/07/2015